

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 décembre 2022

Délibération n°2022/294

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 45 Votants : 55 Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Roussillon, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 13 décembre 2022

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN  
ASSIEU  
AUBERIVES SUR VAREZE  
BEAUREPAIRE  
BELLEGARDE POUSSIEU  
CHALON  
CHANAS  
CHEYSSIEU  
CLONAS SUR VAREZE  
COUR ET BUIS  
JARCIEU  
LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU  
MOISSIEU SUR DOLON  
MONSTEROUX MILIEU  
MONTSEVEROUX  
PACT  
PISIEU  
POMMIER DE BEAUREPAIRE  
PRIMARETTE  
REVEL TOURDAN  
ROUSSILLON

SAINT ALBAN DU RHONE  
SAINT CLAIR DU RHONE  
SAINT JULIEN DE L'HERMS  
SAINT MAURICE L'EXIL

SAINT PRIM  
SAINT ROMAIN DE SURIEU

Mr MONTEYREMARDE Christian  
Mr SEGUI Jean-Michel  
Mme CLARET Nelly  
Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kenan  
Mme GRANGEOT Christelle  
Mme TYRODE Elisabeth  
Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde  
Mr BONNETON Gilles  
Mr VIALLATTE Régis  
Mr GARNIER Jacques  
Mr BERHAULT Yann  
Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien  
M. PAVONI Jean-François  
Mr MANIN Gilbert  
Mr MERLIN Denis  
Mr PIVOTSKY Pierre  
Mr ILTIS Laurent  
Mr DURIEUX Jean Luc  
Mr PASCAL Michel  
Mr MERCIER Serge  
Mme DEZARNAUD Sylvie  
Mr DURANTON Robert - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LIROSSIER Nathalie  
Mr CHAMBON Denis  
Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine  
Mr MONTEYREMARDE Axel  
Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCANE Aida  
Mr CROS Michel  
M. MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI  
Xavier

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kéan - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André - Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr TEIL Laurent pouvoir à Mr MALATRAIT Jean Charles - Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr LHERMET Claude pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr REY Jean-Marc pouvoir à Mr MERLIN Denis

**EXCUSES** : Mr DOLPHIN Jean Michel - Mr FLAMANT Yann - Mr ANDRE Sébastien - Mr GIRARD Gabriel - Mme OGIER Karelle - Mr BOUSSARD Gérard - Mme BATARAY Zerrin - Mme MOREL Nathalie - Mr BECT Gérard - Mme BUNIAZET Françoise - Mr SATRE Luc

Monsieur DURANTON Robert a été élu secrétaire de séance.



**OBJET** : Caserne des sapeurs-pompiers de Beaurepaire – cession de parcelles

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis des domaines en date du 18 novembre 2022,

Considérant que la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône est sollicitée par le SDIS 38 dans le cadre d'un projet mené sur la caserne des pompiers de Beaurepaire, projet portant sur une extension de la caserne et une modernisation des équipements ciblée sur la performance énergétique,

Considérant que le SDIS 38, dans le cadre de travaux d'investissement conséquents, souhaite simplifier la gestion technique et administrative des locaux, et sollicite auprès de la Commune de Beaurepaire (parcelle AL 390) et la Communauté de Communes (parcelles AL 411 et 416), la cession en pleine propriété de la caserne, actuellement mise à disposition,

Il est donc proposé de céder les parcelles susvisées AL 411 et 416, propriété de la Communauté de communes, au SDIS 38, à l'euro symbolique.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité de ses membres,**

**DECIDE** de la cession au SDIS 38 des parcelles AL 411 et 416 situées sur la commune de Beaurepaire à l'euro symbolique,

**PRECISE** que cette cession fera l'objet d'un acte notarié rédigé en l'étude de Maître DESCHAMPS à Beaurepaire, et que les frais notariés inhérents à cette cession seront pris en charge en intégralité par le SDIS de l'Isère,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**